BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 753

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

849 777 123 RCS Paris.
JMH FINANCE.
Forme : Société en nom collectif.
Capital : 7198170.00 EUR.
Adresse : 42-44, rue Fabert, 75007 Paris.
Précédent propriétaire : 849 777 123 RCS Paris. **JMH FINANCE.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : JEAN MADAR HOLDING Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 42-44 rue Fabert 75007 Paris Capital : 84199755.00 EUR Numéro unique d'identification : 488887902 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : JMH FINANCE Forme : Société en nom collectif Adresse du siège : 42-44 rue Fabert 75007 Paris Capital : 7198170.00 EUR Numéro unique d'identification : 849777123 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 157342833.00 EUR - passif de 150514878.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : NEANT Dès lors que la société JEAN MADAR HOLDING détient à ce jour la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société JMH FINANCE et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des parts sociales de la société JMH FINANCE contre des parts sociales de la société JEAN MADAR HOLDING. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société JEAN MADAR HOLDING et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2026. Date du projet commun de fusion : 30.09.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société JEAN MADAR HOLDING : 26.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société JMH FINANCE : 26.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..